

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 26/09/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabrice CHARTREUX, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. CHARTREUX Fabrice, Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme COLAS Corinne, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, Mme BEAUX Caroline, Mme GUEDOU Justine

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. JASIAK Guillaume

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BEAUX Caroline

Date de convocation  
20/09/2019

## 2019-22: TARIFS ET REGLEMENT SALLE DE LA PETITE CHARME

Date d'affichage  
..I..I....

M. le Maire propose au Conseil Municipal quelques modifications au règlement intérieur de la salle de la Petite Charme et de revoir les tarifs de celle-ci.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

30/09/2019

La salle de la Petite Charme pourra être réservée les week-ends et à la journée en semaine. Il est précisé dans le règlement qu'une location comprenant un jour en semaine suivi d'un jour férié sera considérée comme une location au week-end.

et publication du :

30/09/2019

Toutes les modalités de réservation, de caution, de sécurité, de responsabilité et toutes dispositions sont dans le règlement intérieur proposé annexé à la délibération.

M. le Maire propose les tarifs suivants :

Occupation	Particuliers locaux	Associations locales	Particuliers extérieurs	Associations extérieures	Entreprises
En semaine à la journée	100 €	100 € au delà des 3 gratuits/an	150 €	150 €	150 €
Week-end	400 €	200 € au delà des 3 gratuits/an	550 €	300 €	300 €

- Caution : 600 €

- Dépassement horaire lors de la remise des clés : 50 € pour la première heure et 150 € de l'heure au-delà.

- Non-respect des consignes de nettoyage, de rangement et de

l'environnement : 200 €

- Dégradations sur les locaux ou sur le mobilier : coût des matières premières plus 50 € par heure d'intervention.

Les associations à but non lucratif de la commune bénéficieront de 3 réservations gratuites par an. Au-delà les tarifs applicables seront ceux énumérés ci-dessus.

La salle de la Petite Charme sera mise à disposition gratuitement pour les réunions ou manifestations d'intérêt général, communautaire et de découverte du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide de fixer les tarifs de la salle de la Petite Charme comme proposé ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Adopte le règlement intérieur de la salle de la Petite Charme annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à DOMGERMAIN  
Le Maire,  
Fabrice CHARTREUX

